



Relève de l'état des lieux effectué le 17 Octobre 2017
 Bornage réalisé le 20 Novembre 2017
 Procès-verbal de Bornage n° 17 - 221 - 2

Annexe 4

Ref : 17-221-2

Echelle : 1/1500

Nota :
 Système Planimétrique rattaché en coordonnées R.G.F. 93 C.C. 46 TERIA
 Système Altimétrique rattaché en système NGF-IGN 1989 TERIA
 Position INDICATIVE du parcelaire CADASTRAL après agrandissement
 GRAPHIQUE du cadastre et calage sur des POINTS "DURS" existants.
 CE PARCELLAIRE CADASTRAL NE POURRA JAMAIS ETRE UTILISE
 COMME BASE D'IMPLANTATION DES BATIMENTS, PROSPECTS, ...
 SEULE LA REALISATION D'UN BORNAGE CONTRADICTOIRE
 SUIVI D'UN PLAN ET PROCES-VERBAL SIGNE DE TOUTES
 LES PARTIES PERMETTRA DE FIXER LES LIMITES.
 Limite bornée le 20 Novembre 2017